



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Formation des chasseurs de phoques

Cap-aux-Meules, le 12 mars 2019 – À chaque année, à l’approche du troupeau de phoque du Groenland, plusieurs Madelinots demandent de suivre leur cours d’abattage en trois étapes. Ce cours est obligatoire pour quelconque demande de permis de chasse aux phoques. L’Association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ) supervisera donc cette formation qui se donnera vers la fin de ce mois-ci aux Iles.

Une trentaine de Madelinots ont déjà démontré leur intérêt à suivre ce cours et l’ACPIQ prendra des inscriptions jusqu’au vendredi 22 mars, 17h, par téléphone (418.937.9222) ou par courriel (directeur@chasseursdephoques.com). Les participants seront alors répartis en quelques groupes pour la formation.

En ce qui concerne les autres régions du Québec, les intéressés devront, encore cette fois, contacter leur bureau local du MPO, mais un protocole provincial de formation plus uniforme sera mis en place en 2020.

L’intérêt décuplé pour ce permis n’est sans doute pas étranger à la hausse de popularité de cette viande sauvage.

Il est également à noter que cette année, le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) a finalement dégelé, après 15 ans, l’accès au permis de chasse commerciale au phoque du Groenland, mais que le statut de chasseur commercial a toujours été accessible pour le phoque gris.

- 30 -

Source : Gil Thériault, directeur
directeur@chasseursdephoques.com